Image not found or type unknown

Indemnités de nuit aide soignante

Par **pamplemousse**, le **02/11/2011** à **00:37**

Bonjour,
Aide-soignante débutante dans le secteur privé travaillant de nuit depuis 2 mois, je n'ai pas été payée mes indemnités de nuit du mois de septembre. A la reception de mon bulletin de salaire, j'ai été voir mon employeur qui m'a expliqué que les indemnités de nuit étaient payées en décalé soit le mois suivant , en l'occurence le mois d'octobre.
J'ai relevé que mes autre collègues de nuit ayant débuté avant moi, ont dés leur premier mois été payés pour leurs indemnités de nuit.
Cette pratique est-elle légale?
Puis-je demander à ce que mes indemnités me soit payées à la fin du mois travaillé et non le mois suivant?
Merci.

Par **P.M.**, le **02/11/2011** à **09:04**

Bonjour,
Cette pratique n'est a priori pas illégale mais, si c'est la cas, vous pourriez demander d'être traitée comme vos collègues, de toute façon maintenant même en conservant le mois de décalage, les choses devraient se régulariser jusqu'à votre départ éventuel de l'entreprise...

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés